



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le deux avril, se sont réunis à la salle Raymond Dufour, rue de la gare, 62240 DESVRES sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

Délibération n°02-2026-04-09

Etaient présents :

M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERE, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Jean-Christophe SERGENT, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, M. Simon LEMAIRE, Mme Anne DACHICOURT, Mme Véronique BALLY, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, M. Christophe COUSIN, M. Xavier BAILLY, M. Jean-Claude RETAUX, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M Jackie BAHEUX, M Mathieu DELATTRE, Mme Colette DUCHATEL, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

Etaient remplacés :

M. Dominique CHIVET remplacé par M. Benoît DELATTRE
M. Hervé BROUART remplacé par M. Vincent HAMY

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	52
Excusés avec pouvoir à un titulaire	0
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	2
Absents	0
Nombre de votes	52

Délibération n°02-2026-04-09

Objet : élection des vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Considérant que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Au vu de ces éléments, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 9 le nombre de vice-présidents du conseil communautaire.

Fait et délibéré à Desvres, le 09 avril 2026.

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Président



Christophe FOURCROY